POUR UN VOLONTARIAT DE L'ANIMATION OCCASIONNELLE

Les accueils collectifs à caractère éducatif pour mineurs (ACM), répondant à des normes réglementaires très strictes et déclarés auprès du Ministère en charge de la Jeunesse, sont des espaces d'éducation non-formelle irremplaçables pour les enfants, les jeunes et les adultes handicapés qui y participent, comme pour les jeunes et les adultes qui les encadrent. Ils mettent en œuvre une logique de solidarité et de réciprocité qui est un élément fort d'expérience et d'engagement. Les ACM contribuent au droit aux vacances et aux loisirs éducatifs pour tous et au développement harmonieux de la société.

Le volontariat éducatif dans les ACM s'inscrit dans l'esprit de la décision du conseil du 27 novembre 2009 de la commission des communautés européennes, relative à l'année européenne du volontariat qui se déroule en 2011. « Les activités de volontariat constituent une riche expérience d'apprentissage, permettent l'acquisition d'aptitudes et de compétences sociales et contribuent à la solidarité. Les actions réalisées par des volontaires sont essentielles au développement de la démocratie, l'un des principes fondateurs de l'Union européenne. Les activités de volontariat peuvent contribuer au bien-être des personnes et au développement harmonieux des sociétés européennes. »

Les ACM qui portent des valeurs éducatives permettent à des volontaires de participer et de contribuer ensemble, durant leur temps libre, à une mission éducative et sociale d'intérêt général. C'est un élément de formation tout au long de la vie. Pour tous, cela leur permet d'acquérir et de valoriser leurs compétences sur un terrain éducatif complémentaire de l'école. C'est une contribution non négligeable au renforcement du lien social et de la démocratie.

Mais surtout les centres de vacances et de loisirs offrent aux volontaires qui les encadrent un espace d'engagement, des possibilités de prises de responsabilités éducatives, sociales et citoyennes. Ils permettent aux jeunes volontaires de vivre une étape dans l'accession au monde des adultes. Ils constituent un apprentissage de la relation éducative qui pourra leur être très utile dans leur future responsabilité citoyenne. Pour certains cette expérience de volontariat pourra être déclencheuse d'intérêt voire de vocation pour un futur métier à caractère éducatif et social, ou d'engagement en prenant des responsabilités professionnelles (cadres d'entreprises, enseignant, animateur socio-éducatif et socio-culturel, éducateur, assistant social...). ou politiques (mandat politique).

Ces volontaires offrent leur engagement, leur enthousiasme et leurs compétences acquises par une formation adéquate à ce type de responsabilité temporaire. Le volontariat s'inscrit dans un projet collectif qui définit les rôles et les missions de chacun.

Grâce à cette forme d'engagement ces volontaires permettent aux organismes d'accueil chez qui ils s'engagent de remplir leurs missions sociales et éducatives. Ces missions contribuent au principe de l'intérêt général dont l'objectif est de permettre l'accès au plus grand nombre.

Cette possibilité, pour des adultes et des jeunes de coopérer ensemble sur un temps limité mais souvent très dense soutient et renforce le lien intergénérationnel.

Cet engagement de milliers de citoyens actifs dans une logique de solidarité et de réciprocité existe depuis des dizaines d'années. Il s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du volontariat au niveau européen pour être mieux reconnu et stabilisé. Ces raisons justifient pleinement la reconnaissance de cet engagement volontaire dans les ACM, au sein d'un véritable volontariat éducatif adapté aux ACM qui comprenne les formations pour le personnel pédagogique occasionnel et les séjours de vacances adaptées. Ce volontariat est porté par les organismes d'accueil et le Ministère en charge de la Jeunesse.

Les associations membres de la plateforme ACM sont :

Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	
Association des paralysés de France (APF)	
Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)	
Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)	
Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF)	
Les CMR	
Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté (CNLTA)	
Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)	
Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC)	
Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR)	
Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale – Fédération des AROEVEN (Foeven-Fédération des AROEVEN)	
Fédération nationale des Francas	
Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ)	
Hygiène par l'exemple (HPE)	
La Jeunesse au Plein Air (La JPA)	
Fédération nationale Léo Lagrange	
Ligue de l'enseignement	
Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (PEP)	
Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)	
Union française des centres de vacances et de loisirs (UFCV)	
Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT)	
Vacanciel	